

LE PARC PARENT

La ville était tenue, aux termes de l'acte d'annexion de St-Sauveur, de doter le nouveau quartier d'un parc public. Elle a été obligée de payer certains terrains achetés par la municipalité de ce village pour cette fin. Comptons bien. Ces terrains avaient coûté environ \$32,000. Pour compléter le quadrilatère destiné à former le parc, entre les rues Durocher, Montcalm, Bayard et St-Vallier, il restait trois lots à acheter, évalués à environ \$22,000. Puis il fallait faire le Parc, niveler le terrain, planter des arbres, tracer des allées, bâtir des kiosques; on ne s'en tirait pas à moins de \$10,000. Ce n'est pas tout: il aurait fallu faire disparaître la station de police qui se trouve dans l'enceinte réservée pour le parc; cette station avait coûté \$4,000, et il fallait la reconstruire ailleurs, encore \$4,000. Récapitulons:

Terrains achetés.....	\$32,000
" à acheter.....	22,000
Travaux du Parc.....	10,000
Station de Police à démolir et reconstruire.....	8,000
	\$72,000

Voilà quelles étaient les obligations de la Cité. L'administration Parent s'est fait ce raisonnement: Ne vaut-il pas mieux s'en tenir à ce qui a été dépensé jusqu'ici et chercher ailleurs un endroit plus convenable que des lots de ville situés près d'un marché public, cernés par des pâtés de maisons, et où l'on n'aurait respiré que la poussière du macadam et les odeurs du marché?

En prenant le terrain de l'Hôpital-Général, on faisait un parc pour deux quartiers au lieu d'un seul. Et un vrai parc, celui-là, cinq fois la grandeur de l'autre.

Cette propriété ne rapportait aucun revenu, puisqu'elle était en dehors des limites de la ville. En l'annexant, on assure du coup des revenus à la ville, et voici comment. Les bonnes sœurs ne voulaient pas concéder dans leur voisinage; en ouvrant l'avenue nouvelle qui conduit de St-Sauveur au Parc, on les a amenées à concéder au moins 75 lots à bâtir situés dans les limites de la Cité. Il y a déjà bon nombre de demandes pour ces lots; à mesure qu'ils se bâtiront, il y aura des taxes à prélever. Ce sera autant de dû au Parc, car sans cette création, les sœurs n'auraient pas concédé.

D'un autre côté, la ville va pouvoir disposer des terrains vacants de St-Sauveur, qui seront bien plus productifs en lots à bâtir qu'en jardin public. Un règlement est en préparation à cette fin. Ce sont des lots d'assez grande valeur, étant situés au centre d'un quartier qui aug-

mente. A mesure qu'ils seront concédés, ce sera encore des taxes à percevoir.

Maintenant, combien va coûter le Parc? Le compte est facile à faire. On a dépensé jusqu'ici pour exhausser et orner le terrain, et pour l'un des ponts, \$30,000; le conseil a voté une autre somme de \$20,000 pour parachever les travaux, bâtir l'autre pont. La compagnie électrique fournit l'éclairage et souscrit \$6,000 pour le pont dont elle se servira. La Compagnie de l'Exposition est aussi en pourparlers avec l'administration municipale, et offre une contribution de \$6,000 pour aider à la construction de ces ponts. Voilà donc, tout compté, une dépense de moins de \$50,000. Mettons que le tout irait à \$60,000. Le calcul est facile à faire:

Intérêt de \$60,000 à 4%....	\$2,400
Loyer du fonds.....	500
Jardiens du pont et du parc en été.....	1,000
	\$3,000

Il n'y a pas d'exagération à dire que cette dépense annuelle sera bientôt doublement compensée par les taxes à percevoir sur les lots de la nouvelle avenue de l'Hôpital et les terrains du marché St-Pierre. Les \$500 à payer aux Sœurs seront eux-mêmes remboursés par le loyer seul du café; plus d'un restaurateur serait enchanté de payer cette somme pour avoir le droit de vendre des rafraîchissements et de servir des dîners aux visiteurs qu'amènera l'Électrique.

Ainsi, d'un côté la ville était tenue à une dépense de \$60,000 à \$70,000 sans un sou de compensation. Elle a remplacé cela par une dépense de \$50,000 à \$60,000 au plus pour laquelle elle aura ample compensation. C'est un autre bel exemple de l'esprit de conduite et d'industrie qui anime l'administration municipale actuelle, et qu'apprécieront les hommes d'affaires.

L'emplacement du Parc est peu connu de la population. Nous conseillons à nos concitoyens d'aller voir de leurs yeux; c'est une belle promenade à faire par ces belles journées d'automne. Ils comprendront mieux qu'il ne s'agit pas d'une simple parure, mais d'une entreprise sérieuse dont la ville bénéficiera à tous les points de vue.

INFORMATION IMPORTANTE

Nous appelons l'attention des propriétaires de manufactures et de tout autre établissement où la vapeur est en usage, sur l'article 56 des Règlements concernant les établissements industriels de la Province de Québec, sous l'autorité du Statut 57 Vict chap. 30:

"L'inspecteur des établissements industriels peut exiger que l'ouvrier responsable du manœuvre de la chaudière soit en possession d'un certificat donné, soit par un examinateur d'inspecteurs de chaudières à vapeur, ou par le président d'une association d'ingénieurs mécaniciens, attestant sa compétence."

Le président de la Cour Champlain de l'Association Canadienne du secours mutuel des Ingénieurs mécaniciens de la Province de Québec est autorisé à délivrer tels certificats à Québec. En conséquence, les patrons peuvent s'adresser à cette association en toute sécurité pour s'assurer les services d'un bon mécanicien auquel ils puissent confier la garde des machines à vapeur.

C'est une précaution importante, car la sécurité d'un établissement et des existences qu'il renferme est à la merci de l'ingénieur mécanicien en charge.

La Cour Champlain nous prie d'informer les intéressés qu'elle est prête en tout temps à leur fournir des mécaniciens classés auxquels ils pourront se fier en toute sûreté. On n'aura qu'à s'adresser au président M. J. A. Légaré, 386 $\frac{1}{2}$ rue St-Joseph, ou au secrétaire M. G. Plamondon, 30 rue de la Fabrique.

POUR VOS EPICERIES

SI VOUS VOULEZ AVOIR

Un Article de 1^{ère} Classe

AUX MEILLEURES CONDITIONS DU MARCHÉ

ALLEZ CHEZ

J. B. E. LETELLIER

118-120 RUE ST-PAUL

—000—

Mélasses, Poissons,
Huiles de toutes sortes, Huitres.
Tabacs, Cigares et Cigarettes,
Conserves Alimentaires,
Thés et Cafés,
Balais et Saux, Epices, etc

VINS et LIQUEURS

Spécialité: VINS DE MESSE



Contrat de la Malle

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Directeur Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, le QUATRE DECEMBRE prochain, pour le Service des Malles relatif aux Débarcadères et aux Gares de chemin de fer dans la cité de Québec, et la Levée des Boîtes aux Lettres des rues et Succursales du Bureau de Poste de Québec.

Ces contrats commenceront le 1er février 1897.

Pour plus amples renseignements voir avis qui sont affichés dans les bureaux de Poste de Québec, Notre-Dame de Québec, Faubourg St-Jean, St-Roch et St-Sauveur, où l'on pourra aussi se procurer des blancs, pour soumissionner, ainsi qu'au bureau du soussigné.

A. BOLDUC,
Inspecteur des Postes.Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 2 novembre 1896.